

CODE DE L'U.F. (3) 980032U36S1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 903
-----------------------------------	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du (des) cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Utilisation des technologies interactives	CT	F	16
2. Part d'autonomie		P	4
		Total des périodes	20

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 24.02.14

Signature


J. LEONARD
Inspecteur chargé de la
coordination du service
d'inspection.

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

Usages éducatifs des technologies interactives : le tableau blanc interactif (TBI)

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'apprenant, pour le type d'enseignement auquel il a accès :

- de concevoir et d'exécuter un scénario ou une activité d'apprentissage qui intègre l'usage d'un tableau blanc interactif (TBI) et d'en définir le processus pédagogique ;
- d'évaluer les plus-values pédagogiques que peut générer l'usage du TBI.

Usages éducatifs des technologies interactives : le tableau blanc interactif (TBI)

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Capacités

En informatique :

Face à un système informatique connu et sur lequel sont installés plusieurs programmes, en respectant les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique et en utilisant les commandes appropriées,

- vérifier que le système informatique est prêt à l'emploi ;
- charger un programme et en sortir ;
- introduire des données numériques (avec/sans pavé numérique) et des données alphanumériques (minuscules/majuscules) ;
- éditer un document, le mettre en page, le sauvegarder, l'imprimer ;
- arrêter le système et le laisser prêt pour l'utilisateur suivant.

En méthodologie de l'enseignement :

Dans le respect des règles d'usage de la langue française,

- construire et planifier une séquence didactique favorisant un apprentissage signifiant, attractif et efficace en se référant :
 - à une ou plusieurs méthode(s) pédagogique(s),
 - à des dimensions sociopsychopédagogiques.

Titre(s) pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « *Informatique : initiation à l'informatique* », classée dans l'enseignement secondaire supérieur

Et

Tout titre pédagogique **ou** Attestation de réussite de l'unité de formation « *Certificat d'aptitudes pédagogiques : méthodologie de l'enseignement secondaire* » classée dans l'enseignement supérieur pédagogique de type court

Usages éducatifs des technologies interactives : le tableau blanc interactif (TBI)

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé un étudiant par poste de travail.

Usages éducatifs des technologies interactives : le tableau blanc interactif (TBI)

ANNEXE 4

PROGRAMME DU COURS

L'étudiant sera capable :

- *en respectant les règles d'usage de la langue française,*
- *en tenant compte de la dimension psychosociale de la relation éducative,*
- *au départ de situations d'apprentissage concrètes,*
- *face à un système informatique connu et sur lequel sont installés plusieurs programmes, en respectant les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique,*
- d'effectuer les ajustements techniques de base nécessaires à la bonne marche du tableau blanc interactif (TBI) ;
- de manipuler un TBI en exploitant ses diverses potentialités (projection classique, annotation, interaction) dans un but pédagogique ;
- de préciser les plus-values que génère l'usage d'un TBI *en rapport avec sa discipline* (co-évaluation, remédiation, différenciation, ...) ;
- de concevoir des activités d'apprentissage *issues de sa discipline*, et mettant en œuvre l'interactivité du TBI ;
- d'identifier l'utilité du partage des ressources conçues (avec ses collègues, la communauté enseignante, ...).

Usages éducatifs des technologies interactives : le tableau blanc interactif (TBI)

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- *à partir de situations concrètes en relation avec sa profession d'enseignant dans sa discipline.*
- *dans le respect des règles d'usage de la langue française.*
- *face à un système informatique connu et sur lequel sont installés plusieurs programmes, en respectant les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique.*
- de construire une séquence d'apprentissage en y intégrant l'usage pertinent d'un tableau blanc interactif (TBI) ;
- d'expliquer et de justifier ses choix technologiques et pédagogiques en fonction de la plus-value qu'ils génèrent pour les étudiants.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le degré d'habileté technique ;
- le degré de pertinence de ses choix pédagogiques ;
- la richesse de son argumentation.

Usages éducatifs des technologies interactives : le tableau blanc interactif (TBI)

ANNEXE 6

CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.